

OBJET : Demande du fonds de concours exceptionnel – Transition écologique de la Communauté Paris Saclay

Rapporteur : Pierre-Alexandre MOURET

La commune de Saint-Aubin projette de réaliser des travaux de rénovation thermique sur les bâtiments municipaux, et l'acquisition de véhicules décarbonatés pour les utilisations des services municipaux.

Le budget 2024 prévoit le diagnostic thermique de certains bâtiments et les travaux de rénovation thermique de la mairie, de la ferme de la commanderie, ainsi que l'acquisition de véhicules électriques légers.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement de la communauté d'agglomération Paris-Saclay pour l'octroi de fonds de concours transition écologique 2024 et 2025,

VU le bureau municipal du 12 novembre 2024.

CONSIDERANT que la question de la transition écologique est un enjeu majeur d'aujourd'hui et de demain et que la Communauté d'agglomération Paris-Saclay l'a définie comme un axe de son projet de territoire : Réussir la transition écologique sur le territoire de l'agglomération »,

CONSIDERANT que ce fonds de concours peut servir à financer des études, des investissements immatériels ou bien meubles ou immeubles, des travaux de construction ou d'aménagement ou des grosses réparations, afin de favoriser la transition écologique sur le territoire de la commune,

CONSIDERANT que la commune de Saint-Aubin projette des dépenses budgétaires répondants aux thématiques « rénovation énergétique et/ou décarbonation des bâtiments et équipements publics » et « décarbonation des mobilités »

Sur présentation du rapport de M. le Maire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées, sans abstention,

- **SOLLICITE** de la Communauté Paris-Saclay l'utilisation du fond de concours pour la transition écologique à hauteur de 50 % HT du montant des dépenses restantes à financer, soit un montant de 34 122,50 €, selon la note de présentation ci-jointe.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante,

Fait et délibéré à Saint-Aubin,
Le 19 novembre 2024

Le secrétaire de séance
Zaïme ALI-BELHADJ

Le Maire,
Pierre-Alexandre MOURET

